



LE PLAN D'ACTION PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES (PAD 2012)

Le PAD 2000 devenu caduc, La CPC a organisé un atelier des experts anglophones, arabophones, francophones et lusophones les 8 et 9 novembre 2012 à Lomé pour actualiser ce dernier et en faire le PLAN D'ACTION DECENNAL PANAFRICAIN 2012-2022 validé par les experts et adopté par la CPC elle-même.

Le présent plan d'action décennal élaboré pour couvrir la période allant de 2012 à 2022 se propose de renforcer le rôle des coopératives dans la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale à travers la création d'emplois décents et des richesses.

En effet, le diagnostic établi dans le cadre de ce plan révèle que la contribution que les coopératives sont en mesure d'apporter pour le développement économique et socio-culturel de l'Afrique reste limitée par plusieurs facteurs notamment l'absence dans plusieurs pays de politique avec une vision claire et partagée par tous les acteurs sur le mouvement coopératif, le cadre institutionnel et juridique non propice à la promotion des entreprises coopératives, les faibles développement de la culture d'entreprise chez les acteurs coopératifs en vue d'explorer toutes les opportunités qu'offre l'environnement dans lequel se développent ces types d'entreprises, la faible promotion de la culture coopérative, renforçant dans bien des cas l'enracinement de l'individualisme au détriment des initiatives coopératives. De plus, certains facteurs s'affichent de plus en plus comme des défis majeurs que les entreprises coopératives se doivent de relever. Il s'agit du sous-emploi et du chômage des jeunes et des femmes, de l'insécurité alimentaire, de l'exclusion sociale et de l'accentuation de la pauvreté principalement chez les groupes

SECRETARIAT EXECUTIF



défavorisés que sont les jeunes, les femmes, les personnes handicapées ainsi que les personnes déplacées.

La vision des acteurs coopératifs africains à travers le présent plan d'action est de « faire des coopératives, de véritables entreprises collectives, créatrices d'emplois décents et de richesses au profit de leurs membres d'abord, puis de leur communauté, contribuant ainsi à la croissance économique et au développement du continent ».

Pour traduire cette vision en des actes concrets, trois objectifs sont fixés ; il s'agit de :

1. Contribuer à la création d'un environnement politique, institutionnel juridique, économique, financier et technologique favorable au développement des coopératives dans tous les domaines de la vie humaine en Afrique ;
2. Poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat coopératif comme stratégie privilégiée de lutte contre l'insécurité alimentaire, l'exclusion sociale, la pauvreté, le chômage des jeunes et des femmes ;
3. Développer les ressources humaines capables d'accompagner et de gérer efficacement les coopératives en Afrique.

L'atteinte des objectifs précités a nécessité le choix de quatre composantes programmatiques notamment :

- (i) la mise en place d'un cadre incitatif de développement du mouvement coopératif ;



- (ii) l'information, la formation et la recherche sur le mouvement coopératif africain ;
- (iii) le financement du mouvement coopératif ;
- (iv) la consolidation des acquis du mouvement coopératif africain.

Dans le cadre de la mise en place de cadre incitatif de développement coopératif, il urge d'appuyer les Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique de développement coopératif, la mise en place d'un cadre incitatif précisant la tutelle administrative et celle technique des coopératives en définissant le rôle de chacune des institutions dans la promotion des coopératives, la mise en application de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives dans l'espace OHADA et l'appui à l'élaboration d'un cadre juridique propice au développement coopératif dans les pays non-membres de l'OHADA et la promotion de l'Entrepreneuriat coopératif au profit des groupes vulnérables.

La deuxième composante envisage de renforcer les capacités des institutions panafricaines et régionales de formation en économie coopérative, l'intégration de la pratique et de l'enseignement sur les coopératives dans les programmes d'enseignement secondaire, professionnel et universitaire afin de préparer les jeunes à l'emploi coopératif, le renforcement des capacités managériales et techniques des acteurs coopératifs en vue de la viabilité et de la rentabilité des entreprises coopératives et pour l'amélioration sensible des conditions de vie de leurs membres. La composante envisage également le renforcement de l'information et de l'éducation des coopérateurs et du public ainsi que de la recherche coopérative sur les préoccupations spécifiques au développement coopératif en Afrique.



La troisième composante envisage la création d'une banque africaine de développement coopératif et des banques nationales ainsi que des institutions financières coopératives dans les pays africains afin d'accroître l'accès des coopérateurs à des crédits adaptés aux besoins de développement de leurs activités. Aussi, la nécessité de constituer des fonds de garantie et d'investissement pour les activités des coopératives doit-elle être promue par cette institution bancaire coopérative.

La quatrième composante envisage de renforcer les bases de regroupement des Etats africains dans un creuset au plan continental afin d'accroître l'efficacité du plaidoyer en faveur du développement coopératif dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et le renforcement des échanges commerciaux et financiers entre pays africains et les autres continents.

Le plan d'action a proposé par la suite les principaux indicateurs d'évaluation et les stratégies de mise en œuvre des programmes d'action retenus.

Invitée à participer à la session de clôture de l'Année Internationale des Coopératives en 2012 à New York, la Conférence Panafricaine Coopérative a soumis le présent Plan d'Action, qui sera par ailleurs adopté par les Nations unies, en guise de sa contribution au plan d'action mondial de développement des coopératives qui vise à atteindre les objectifs ci-dessus énumérés.